

Séance du jeudi 17 février 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 11 février 2022

Ordre du jour :

- **approbation comptes administratifs et comptes gestion - année 2021**
Transport scolaire - eau - assainissement - locaux commerciaux - commune
- **affectation des résultats**
- **subventions communales - année 2022**
- **personnel communal**
- **acquisition terrain**
- **région Centre Val de Loire : formation médecins supplémentaires**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-et-deux, le dix-sept février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme BLANCHETIÈRE - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE - M. VINCENT - Mme LOUPIAS - M. DUPRÉ

Absents excusés ayant donné procuration : M. BRIANDET (I. BLANCHETIERE) - Mme ASTIER-BOURBON (K. SAINSON) - P. CRIBELIER (S. CHESNEAU)

Absents : /

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2022 est approuvé.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION EXERCICE 2021

Commune - eau - assainissement - transport scolaire - locaux commerciaux

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Katia SAINSON délibérant sur le compte administratif de l'année 2021 dressé par Monsieur Alain POMA, Le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- approuve à l'unanimité les **comptes administratifs de l'exercice 2021**, tel qu'ils sont présentés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Excédent (€)	Déficit (€)	Excédent (€)	Déficit (€)
Commune 19 p	449 235.50			-135 208.71
Eau 19 p	335 646.01		156 044.86	
Assainissement 19 p	102 706.19			-96 520.91
Transport scolaire 19 p	6 988.74		103 396.25	
Locaux commerciaux 19 p	18 543.77		316 008.93	

- approuve à l'unanimité les **comptes de gestion de l'exercice 2021**, tel qu'ils sont présentés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Excédent (€)	Déficit (€)	Excédent (€)	Déficit (€)
Commune 19 p	449 235.50			-135 208.71
Eau 19 p	335 646.01		156 044.86	
Assainissement 19 p	102 706.19			-96 520.91
Transport scolaire 19 p	6 988.74		103 396.25	
Locaux commerciaux 19 p	18 543.77		316 008.93	

TRANSPORT SCOLAIRE
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat
- constatant que le compte administratif présente :
 - o un excédent cumulé de fonctionnement : 6 988.74 €
 - o un excédent cumulé d'investissement : 103 396.25 €
 - o un solde des restes à réaliser : 0,00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement :

- 1° couverture du besoin de financement de l'investissement Article 1068 : 0,00 €
- 2° affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
- 3° reste sur excédent de fonctionnement Article 002 : 6 988,74 €
- 4° reste sur excédent d'investissement Article 001 : 103 396.25 €

BUDGET EAU
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat
- constatant que le compte administratif présente :
 - o un excédent cumulé de fonctionnement : 335 646.01 €
 - o un excédent cumulé d'investissement : 156 044.86 €
 - o un solde des restes à réaliser : - 32 712.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement :

- 1° couverture du besoin de financement de l'investissement Article 1068 : 0,00 €
- 2° affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
- 3° reste sur excédent de fonctionnement Article 002 : 335 646.01 €
- 4° reste sur excédent d'investissement Article 001 : 123 332.86 €

BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat
- constatant que le compte administratif présente :
 - o un excédent cumulé de fonctionnement : 102 706.19 €
 - o un déficit cumulé d'investissement : - 96 520.91 €
 - o un solde des restes à réaliser : 46 473.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement :

- 1° couverture du besoin de financement de l'investissement Article 1068 : 50 047.91 €
- 2° affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
- 3° reste sur excédent de fonctionnement Article 002 : 52 658.28 €
- 4° reste sur déficit d'investissement Article 001 : 96 520.91 €

COMMUNE
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat
- constatant que le compte administratif présente :
 - o un excédent cumulé de fonctionnement : 449 235.50 €
 - o un déficit cumulé d'investissement : - 135 208.71 €
 - o un solde des restes à réaliser : - 70 000.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement :

- 1° couverture du besoin de financement de l'investissement Article 1068 : 205 208.71 €
- 2° affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
- 3° reste sur excédent de fonctionnement Article 002 : 244 026.79 €
- 4° reste sur déficit d'investissement Article 001 : 135 208.71 €

LOCAUX COMMERCIAUX
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat
- constatant que le compte administratif présente :
 - o un excédent cumulé de fonctionnement : 18 543.77 €
 - o un excédent cumulé d'investissement : 316 008.93 €
 - o un solde des restes à réaliser : - 100 000.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement :

- 1° couverture du besoin de financement de l'investissement Article 1068 : 0.00 €
- 2° affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
- 3° reste sur excédent de fonctionnement Article 002 : 18 543.77 €
- 4° reste sur excédent d'investissement Article 001 : 216 008.93 €

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2022

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions communales soit **8 838.68 €**

Commission finances 10 février 2022

Associations - Organismes	2021	2022		2022	
	vote	effectif	demande	proposition	vote
CSF (section Foot Châtillon-sur-Cher)	1 000 €			1000 €	
CSF - école foot 10 €/enfant (section Foot Châtillon)	600 €	42	2000 €	420 €	15
Les Chantiounes - atelier théâtre 10 €/enfant	50 €			0	18
Hand Ball Saint-Aignan (10 € x 6)	50 €	6		60 €	19
Amicale sapeurs-pompiers Selles-sur-Cher	150 €			150 €	19
Souvenir Français	100 €		100 €	100 €	19
Secours populaire	80 €		80 €	80 €	19
Secours catholique	80 €			80 €	19
Croix-Rouge	80 €		80 €	80 €	19
Restaurants du cœur	80 €			80 €	19
Conciliateurs de justice	50 €		50 €	50 €	19
Séjours linguistiques collège Selles- culturels 40 €/enfant :					
- Portugal		7		280 €	19
- Angleterre		8		320 €	19
BTP-CFA 50 € /enfant (Dép. 41)	50 €	6		300 €	19
BTP-CFA 50 € /enfant (Dép. 37)	50 €	0	0	0	
Chambre des Métiers 50 € /enfant				0	
Collège Saint-Aignan - SEGPA - ULIS - collège					
LEAP Boissay 50 €/enfant	150 €	1	50 €	50 €	19
Valentin Haüy	60 €			60 €	19
JALMALV 41 (accompagnement fin de vie)	60 €		60 €	60 €	19
Aides humanitaires				0	
École de musique Selles-sur-Cher 10 €/enfant	30 €	3		30 €	17
Châtillon aéromodélisme	200 €		300 €	250 €	18pour/1abs
Foyer Laïque Saint-Aignan	150 €			150 €	19
Comité des fêtes (orchestre repas octobre)	500 €			500 €	16
Prévention routière	50 €			50 €	19
AFSEP	60 €			60 €	19
Gym Tonic des Pins	150 €		150 €	150 €	19
Ligue cancer comité Loir-et-Cher	60 €			60 €	19
Club des Laurends	100 €		100 €	100 €	18
Tour du Loir-et-Cher (0,12 €/habitant)	208.68 €		208.68 €	208.68 €	19
Association Centre Hospitalier Saint-Aignan	60 €			60 €	19
ADMR (0,55 € /habitant)	0 €		964.70 €	0	19
Aveugles de France	0 €			0	
DDEN	0 €			0	
Téléthon	0 €		non précisé	0	
Sologne Nature Environnement	0 €		100 €	0	
Fredon	0 €			0	
Echec Saint-Aignan	0 €			0	
Fondation patrimoine	0 €			0	
SPA	0 €			0	
Luttons contre le harcèlement scolaire Sud 41	200 €		500 €	250 €	19
Max'prod			2500 €	2200 €	18
ASMDG Asso des Secrétaires de mairie ...			3€ / 100 hab	0	0
Compagnie Belouga			1600 €	1600 €	19
	4458.68			8 838.68 €	

PERSONNEL COMMUNAL

Stagiairisation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal présent, avoir reçu trois demandes de stagiairisation auprès de la collectivité.

Monsieur Le Maire explique être très satisfait du travail qu'ils fournissent et propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à leur demande.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la stagiairisation de ces 3 agents et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant et d'ouvrir le poste en fonction des besoins de la collectivité.

Revalorisation de salaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de M. Alexis PREZINAT demandant une revalorisation de son salaire. Cette revalorisation étant motivée par le fait qu'il passe plusieurs heures au bon déroulement du centre de loisirs. Il lui sera proposé de renouveler sa demande auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis qui en a la compétence.

ACQUISITION TERRAIN

Monsieur Le Maire informe les membres présents, avoir fait une proposition d'achat d'un terrain situé Rue du Château d'eau, appartenant à Madame JARDIN de Noyers-sur-Cher. Cette parcelle cadastrée f2981, d'une surface de 4270 m², permettra l'implantation de la station de déferrisation.

Une offre d'achat d'un montant de 500 € net vendeur proposée par la commune a été adressée à la propriétaire du bien qui a accepté les modalités. L'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot -41110 Saint-Aignan a été retenu pour réaliser l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition du bien référencé ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

REGION CENTRE VAL DE LOIRE : formation de médecins supplémentaires

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel au Premier Ministre a été fait par le président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, Monsieur BONNEAU François. Le point principal de cette demande est d'augmenter de 300 à 500 le nombre de médecins acceptés annuellement en faculté de médecine afin de palier à la très grande difficulté d'accès aux soins pour un nombre croissant des habitants de la Région Centre – Vale de Loire.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet appel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marine PERRAULT (jeune chanteuse prometteuse) demande l'autorisation de tourner un clip vidéo musical à l'école maternelle. Celui-ci serait réalisé un mercredi en l'absence des enfants. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

L'opération « Nettoyons la nature » proposée par le SMIEEOM devait être reconduite un samedi matin du mois d'avril 2022. Cependant, le SMIEEOM ne mettant cette année plus de bennes à la disposition de la commune, l'acheminement des déchets en déchetterie devrait être fait par les agents communaux. Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire l'opération pour 2022.

Mme Ana LATREILLE demande la possibilité d'avoir des poubelles jaune pour le tri sélectif. Le SMIEEOM n'a jamais répondu favorablement à cette requête malgré plusieurs demandes.

Les membres du Conseil Municipal sont aimablement invités à la choucroute organisée par le Comité des Fêtes le 26 février 2022.

Suite au décès de M. Jean-Claude ROUSSEAU, Gilles ROUAULT s'est porté volontaire pour prendre la relève en tant que porte-drapeau des « Anciens prisonniers de guerre ». Le drapeau sera présent aux cérémonies suivantes : le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et remercie M. ROUAULT de cette demande.

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Les bureaux de vote fermeront à 19h. Il est nécessaire de prévoir les permanences au prochain Conseil Municipal.

Suite à la fermeture du bar-restaurant « Le Pass'Temps », Mme Karine PRIQUELER s'est proposée d'en reprendre la gérance. Elle a trouvé un cuisinier, a fait les démarches nécessaires pour l'obtention de son permis d'exploiter ainsi que celles auprès de la Fédération Française des Jeux. Les démarches nécessaires pour l'implantation d'un coin supérette auprès du groupe Casino sont en cours également. Elle souhaite mettre en avant les produits locaux.

Monsieur Le Maire, Mme Isabelle BLANCHETIERE adjointe au maire aux affaires scolaires, Mme Sandrine CRIBELIER directrice de l'école et Mme DA COSTA parents d'élèves, se sont entretenus le jeudi 10 février 2022 avec Mme LHAIR, inspectrice académique. L'objectif de cet entretien était d'éviter la fermeture de la 8^{ème} classe. Le nombre important d'enfants hors commune, 28, a pu être discuté. Néanmoins la position de Mme LHAIR est inflexible ; il faudrait refuser voir désinscrire les enfants hors commune pour avoir un effectif raisonnable sur 7 classes. La négociation n'a malheureusement pas aboutie. Monsieur Le Maire **ne peut accepter** cette solution et prévoit une nouvelle journée de mobilisation.

L'installation de M. ROBIN au Tertre Blanc suscite beaucoup d'intérêt. En effet, la mise en place d'une cabane et de caravanes sur un terrain agricole nécessitent plusieurs vérifications. Cependant, M. ROBIN étant déclaré agricole, l'aménagement d'une cabane de rangement sur ce terrain agricole est toléré. L'installation de caravane est quant à elle discutable. Il faut se référer à l'article L421-4 et R421-23d du Code de l'urbanisme qui fait état d'une installation irrégulière de caravane de plus de 3 mois. Le Procès-Verbal de constat initial a été effectué, il nous faut donc attendre.

Une séance de cinéma en plein air est prévue le vendredi 8 juillet 2022 sur notre commune. Un mail sera envoyé aux Conseillers Municipaux pour qu'ils soumettent leurs propositions de films.

M. LEMENAGER a demandé les adresses mails de chaque membre du Conseil Municipal. La demande est refusée à l'unanimité.

Le vote du Budget Primitif du CCAS est fixée au **5 mars 2022** à 10h30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **10 mars 2022** à 18h45.

La séance est levée à 21h00.